

## Joseph S. Jenkins, Inheritance law and political theology in Shakespeare and Milton: Election and Grace as Constitutional in Early Modern Literature and Beyond

Farnham, Ashgate, 2012, 248 p.

Pascale Gruson

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/26465>

ISSN : 1777-5825

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2014

Pagination : 225

ISBN : 978-2-7132-2467-6

ISSN : 0335-5985

### Référence électronique

Pascale Gruson, « Joseph S. Jenkins, Inheritance law and political theology in Shakespeare and Milton: Election and Grace as Constitutional in Early Modern Literature and Beyond », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 168 | 2014, mis en ligne le 30 avril 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/26465>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

---

*Joseph S. Jenkins, Inheritance law and political theology in Shakespeare and Milton: Election and Grace as Constitutional in Early Modern Literature and Beyond*

Farnham, Ashgate, 2012, 248 p.

Pascale Gruson

---

RÉFÉRENCE

Joseph S. Jenkins, *Inheritance law and political theology in Shakespeare and Milton: Election and Grace as Constitutional in Early Modern Literature and Beyond*, Farnham, Ashgate, 2012, 248 p.

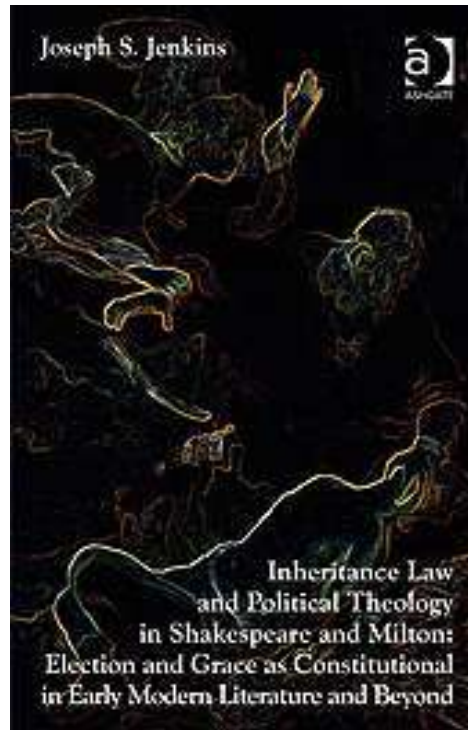
1 Il n'est pas de société où la transmission de patrimoine ne fasse l'objet d'une régulation juridique. Les juridictions diffèrent, mais toutes respectent les dernières et libres volontés du testateur et toutes lui imposent des taxes redistributives. Elles sont l'objet de fréquentes réactualisations relatives au mode d'évaluation des patrimoines et elles n'ont jamais manqué de susciter des débats puisqu'elles mettent en jeu la libre volonté d'une personne, le testateur (*forebear*) qui répartit ses biens et le libre usage (y compris un détournement d'intention) que les bénéficiaires (*followers*) peuvent en faire.

2 Dans le cadre du Droit américain (*American law*) qui fait une large place à la diversité des cas de figure et à la jurisprudence, les règles de succession en usage, telles qu'encadrées par la Constitution des États-Unis, ont été récemment contestées par des

théoriciens de ce droit qui en sont venus à défendre une thèse libertarienne plutôt provocatrice. Dans un ouvrage publié en 1968 et qui n'a cessé depuis d'être relu, Robert Nozick a défendu l'entière liberté du testateur, laquelle ne devrait être entravée, ni par des taxes, ni par des légataires potentiels qui s'estimeraient lésés de n'avoir pas été choisis. En l'occurrence, en proposant de laisser le testateur absolument libre de confier ses biens à ceux qui sont (à ses yeux) les seuls capables de les faire fructifier, le juriste voulait préserver le bon fonctionnement des marchés financiers, seuls vecteurs fiables, à ses yeux, de la croissance et de ses bénéfices, seuls gardiens fiables des patrimoines. À qui s'inquiéterait des injustices qui en résultent, il oppose l'impuissance qui lui paraît être (par nature) celle de toute politique régulatrice initiée par une puissance publique et il suggère de s'en remettre aux vertus des actions philanthropiques, selon lui les seules avérées, malgré leur arbitraire.

3 Il ne semble pas que la violente crise des subprimes en 2008 ait le moins du monde ébranlé ce cynisme libertaire. Et c'est donc pour débattre de ces arguments spécieux que Joseph S. Jenkins propose une réflexion pluridisciplinaire sur le thème de la succession et plus généralement sur celui de la transmission d'une génération à l'autre. Ce livre est assez saisissant par tout ce que son auteur nous transmet d'un patrimoine littéraire, mythologique, religieux, philosophique qu'il a lui-même reçu (accepté, capté) et dont il explore à l'envi les potentialités précieuses. L'auteur, qui enseigne actuellement le Droit des successions à l'Université de Californie, Irvine, avait été, auparavant attaché au département des Humanités de ce même établissement.

4 Toute transmission implique des biens. Le testateur, comme le bénéficiaire, le sait, ce qui donne toute leur importance aux dernières volontés du premier comme aux responsabilités confiées au second. Cette transmission peut être une bénédiction accompagnant le bénéficiaire dans ses engagements, le désignant comme élu. Ce peut être aussi la transmission d'un pouvoir. Ce peut être encore la transmission de biens précieux,



celle d'un patrimoine privé. *A priori* la transmission doit assurer une continuité ; elle espère souvent le maintien de l'ordre existant, celui de règles normatives ou de valeurs qui ne seront pas démenties ; elle se fait l'écho d'un désir d'éternité. Dans l'esprit du testateur, ne s'agit-il pas de faire accepter le bien fondé des choix qui furent les siens, d'en demander une reconnaissance sans condition ? Bien sûr, l'histoire n'a cessé de contredire cette vue sereine de la transmission. Plus précisément le patrimoine humaniste contient beaucoup de récits relatifs à la transmission, dont aucun ne fait état de sérénité. Elle est au contraire objet de conflits, de violences, de controverses, elle met en jeu des horizons qui engagent l'équilibre de notre vie en commun.

- 5 L'exemple de Jacob extorquant par la ruse la bénédiction d'Isaac destinée à Esaü est emblématique de distorsions qui se révéleront fructueuses, infligées à une volonté qui *a priori* était juste, celle par exemple de respecter le droit d'aînesse. Le commentaire qu'en fait Joseph S. Jenkins est impressionnant. On est en effet, dans ce récit de la Genèse, au-delà d'un jugement sur la bonne ou la mauvaise conduite, bien que Jacob ait à un moment souhaité, de manière très réaliste, obtenir le pardon de son frère. Jacob a un projet à large horizon, mais pour vraiment le défendre, il lui faut se battre, non pas avec Esaü, mais avec Dieu. Il n'en sort pas indemne : il boîte. Mais il a été béni : il porte un nouveau nom témoignant de son élection et de celle du peuple de Dieu. Comment transmettra-t-il lui-même cette responsabilité ?
- 6 L'auteur s'attarde à juste titre longtemps sur le thème de la transmission d'un pouvoir politique, thème que l'on trouve avec de multiples variations dans toute l'œuvre de Shakespeare (grand connaisseur de la Bible). Du pouvoir de *Richard II* à celui de *Macbeth* en passant par ceux, assez différents mais réels, de Shylock ou de Portia (dans le *Marchand de Venise*), on trouve beaucoup de transmissions détournées, beaucoup de ruses, beaucoup de violences, mais aussi des configurations nouvelles et des espérances. Le dialogue entre le père d'Hamlet, le fantôme, et son fils pourrait indiquer que la seule transmission possible entre eux est celle de l'annulation d'un pouvoir. Mais quel regard porter alors sur le réalisme de Gertrud et de Claudius ? Si *Macbeth* a pu obtenir la couronne, il sait qu'il lui sera impossible de la transmettre. Mais est-ce le meurtre dont il s'est rendu coupable qui le rend impossible ?
- 7 L'auteur nous entraîne aussi dans l'exploration de textes plus philosophiques, comme ceux de Machiavel réfléchissant sur les vertus de la République et les compromis auxquels elles contraignent, ceux qui obligent souvent à modifier les règles de transmission. Il explore également le célèbre dialogue entre Dieu et Satan dans le *Paradis perdu* de Milton. Pourquoi Satan ne peut-il être l'élu de Dieu, le fils de l'Évangile ?
- 8 Dans ces textes qui débattent de la libre volonté d'un sujet rencontrant (heurçant, croisant) celle de l'autre, il n'y a pas de place pour la continuité d'un pouvoir immuable qui serait aussi la reconnaissance d'un ordre éternel, d'un progrès linéaire qui en attesterait ; il n'y a pas de place pour une règle immuable, pour une connaissance définitive du bien et du mal. De multiples références à ceux qui ont su mettre en question l'idée d'une histoire du monde linéaire et transparente à elle-même (Walter Benjamin, Giorgio Agamben, Alain Badiou, Jacques Derrida et d'autres) étayaient ce remarquable essai. Jenkins le conclut en reprenant ce que dit Hannah Arendt de l'action. Selon la philosophe, l'action ne devrait-elle pas se fonder sur les potentialités, les possibles, qu'un héritage, un patrimoine, une tradition rendent disponibles ? Ce beau livre, écrit dans une langue très claire transmet donc cette question. Et comme Hannah Arendt, il met en garde contre toute tentative d'enfermer, au nom de la libre volonté, l'acte de transmettre

dans un projet totalisant. Aucun testateur ne saurait décider du bien ou du mal, pour ce qui s'applique à nos héritages privés et partagés.